

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/02/2025 - B2025/003220 - 2021 B 02099 - 901 515 361 - A3S

IDENTIFICATION	
M. Delasse Sébastien	<u>Pour le compte de :</u> SAS A3S 314 CHEMIN DES ANTIQUAILLES 30000 NIMES
A COMPLETER A COMPLETER	
N° d'adhérent : 20190120049999	N° SIREN : 901 515 361 Période déclarée : 21/06/2021 au 31/03/2022 Date limite de dépôt : 15/07/2022

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2021)

Comptes certifiés sincères et conformes
aux originaux le 06/01/25 à Nîmes
Sébastien Delasse, Président



Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie 314 CHEMIN DES ANTIQUAILLES
Code postal 30000 Ville NIMES
Pays FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITES DES ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	27 041 Déficit (report du 2033-B)
-----------------------------------	--------------------------	-----------------------------------

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

SAGE 50

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF**1 - Actif immobilisé**

Immobilisations corporelles	842	125	717
TOTAL I (5)	842	125	717

2 - Actif circulant

Créances (2) clients et comptes rattachés	6 686		6 686
Créances autres (3)	636		636
Disponibilités	26 913		26 913
TOTAL II	34 235		34 235
TOTAL GENERAL (I + II)	35 077	125	34 952

B - PASSIF**1 - Capitaux propres**

Capital social ou individuel	2 000
Résultat de l'exercice	22 985
TOTAL I	24 985

3 - Dettes

Fournisseurs et comptes rattachés (4)	660
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	9 307
TOTAL III	9 967
TOTAL GENERAL (I + II + III)	34 952

RENOIS

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

89 (5) Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice

Certifié sincère et conforme à l'original
le 06/01/25 à Nîmes
Sébastien Delasse, Président

Compte de résultat simplifié de l'exercice

Approuvé le 06/01/25 à Paris
 Certifié sincère et conforme à l'original -
 Sébastien Delasse Président

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	58 069
Autres produits			1
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	58 070
Autres charges externes			30 651
		dont crédit-bail mobilier	
		dont crédit-bail immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés			253
		dont TP/CFE, CVAE	0
Dotations aux amortissements			125
		Total des charges d'exploitation (II)	31 029
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			27 041
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)		4 056
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			22 985

B - RÉSULTAT FISCAL

	22 985
Réintégrations de l'exercice	
Impôts et taxes non déductibles	4 056
	27 041
	27 041

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS**Immobilisations corporelles**

Autres immobilisations corporelles	0	842	842
------------------------------------	---	-----	-----

TOTAL rubrique I	0	842	842
-------------------------	----------	------------	------------

II - AMORTISSEMENTS**Immobilisations corporelles**

Autres Immobilisations corporelles	0	125	0	125
------------------------------------	---	-----	---	-----

TOTAL rubrique II	0	125	0	125
--------------------------	----------	------------	----------	------------

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	10 499
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	3 476

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	850
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

1	Forme juridique	SAS	N° SIREN	898 472 238
	Dénomination	SOLEMA	Complément dénomination	
	Nombre de parts ou d'actions	525	Pourcentage de détention	52,50%
	Numéro, type et nom de voie	314 CHEMIN DES ANTIQUAILLES		
	Complément		Lieu-dit, hameau	
	Code Postal	30000	Commune	NIMES
	Pays	FRANCE		
2	Forme juridique	SAS	N° SIREN	888 185 998
	Dénomination	THEPAUROLOU	Complément dénomination	
	Nombre de parts ou d'actions	325	Pourcentage de détention	32,50%
	Numéro, type et nom de voie	2 LE POMMIER BENOIST		
	Complément		Lieu-dit, hameau	
	Code Postal	28250	Commune	LE MESNIL THOMAS
	Pays	FRANCE		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MR		
	Nom et prénom	DELASSE ANTHONY	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	10,00%
	Date de naissance	26/07/1984	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	28	Commune de naissance	DREUX
	Numéro, type et nom de voie	47A RUE CHARLES DE GAULLE		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	28500	Ville	CHERISY
	Pays			
2	Titre	MR		
	Nom et prénom	NENNIG SIMON	Nom marital	

Nombre de parts ou d'actions	50	Pourcentage de détention	5,00%
Date de naissance	09/08/1985	Pays de naissance	FRANCE
Code postal de naissance	28	Commune de naissance	DREUX
Numéro, type et nom de voie	4 RUE EUGENE MESQUITTE		
Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
Code postal	28210	Ville	NOGENT LE ROI
Pays	FRANCE		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

14.07.2022 13:00

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

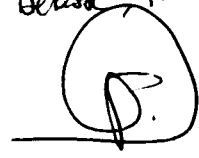


Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Certifié sincère et conforme à
l'original le 06/01/25 à Nîmes
Sébastien Debasse Président



A3S
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES
AU CAPITAL DE 2.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 314 CHEMIN DES ANTIQUAILLES
30000 NIMES
RCS : NIMES 901 515 361

=====

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ASSOCIES DU 13/09/202

* * *

*

L'an deux mille vingt-deux,

Le treize-septembre à onze heures trente,

Les actionnaires de la société par actions simplifiées « A3S », au capital de 2.000 euros, se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de la société SRDS situés au 14 avenue Louise Michel – 28500 VERNOUILLET, sur la convocation faite par le Président conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts.

Monsieur le Président vérifie au vu de la feuille de présence, émargée par chaque actionnaire lors de son entrée en séance et certifiée exacte, que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent un nombre d'actions ayant le droit de vote suffisant pour atteindre le quorum requis.

Ils possèdent un nombre total de 1000 actions sur 1000 actions existantes.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- la feuille de présence
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2022,
- le rapport de gestion du Président
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Monsieur le Président indique que tous les documents prévus par la loi les règlements ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la société avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

SR
AF
40 52

- examen et approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022,
- rémunération du Président,
- affectation des résultats,
- quitus de l'exécution du mandat donné au Président
- questions diverses.

Il donne ensuite lecture de son rapport et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

➤ PREMIERE RESOLUTION :

Après lecture du rapport du Président relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2022, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle note également l'absence de dépenses relevant de l'article 39-4 du Code Général des impôts. Dès lors, quitus de l'exécution de son mandat est donné au Président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

➤ DEUXIEME RESOLUTION :

Le Président n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat social sur l'exercice clos le 31 mars 2022.

L'assemblée approuve cette absence de rémunération et décide que le Président ne percevra toujours aucune rémunération au titre de son mandat social, et ce jusqu'au 31/03/2022 inclus, date de clôture de l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

➤ TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, à savoir un bénéfice de 22 984,71 €, de la façon suivante :

1. Résultat de l'exercice	22 984,71 €
2. Affectation au poste réserve légale	<u>- 200,00 €</u>
3. Report à nouveau	22 794,71 €

SB
2
SN AD 0/

Ainsi les capitaux propres s'établiront ainsi :

• Capital social :	2 000,00 €
• Réserve légale (dotée au maximum légale) :	200,00 €
• Report à nouveau :	<u>22 784,71 €</u>
Total :	24 984,71 €

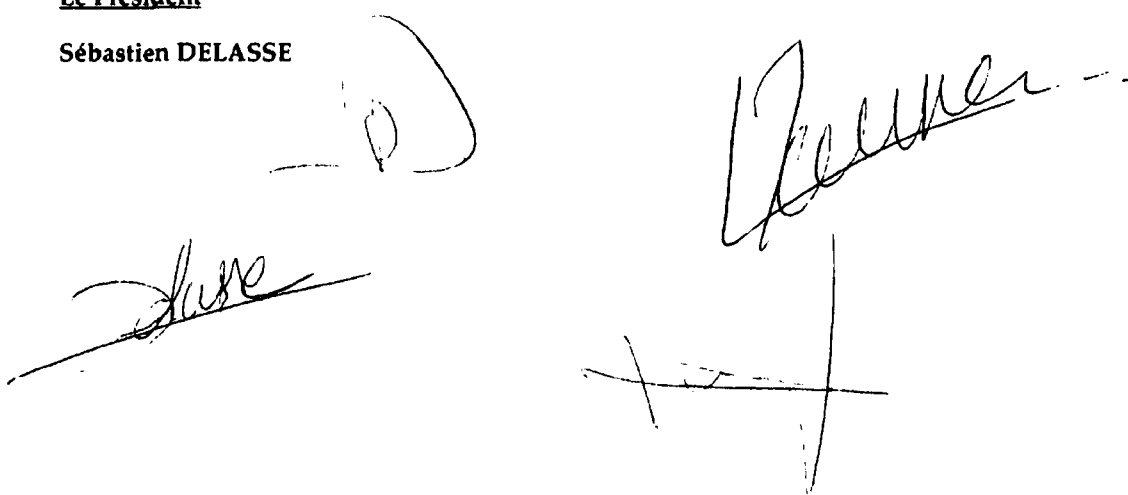
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00 heures.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Sébastien DELASSE

The block contains several handwritten signatures. On the left, there is a signature that appears to be 'Dusse' with a horizontal line through it. To its right is a large, stylized signature. Further right is another signature that looks like 'Delasse'. Below these, there is a large, simple cross-like mark.